



culture 21

Agenda 21 for culture
Agenda 21 de la culture
Agenda 21 de la cultura



**UCLG
CGLU**

ECOSOC 2013

Le rôle de la culture dans le développement durable doit être reconnu explicitement

Introduction

Nous avons préparé ce document afin d'aider les membres de Cités et Gouvernement Locaux Unis qui désireraient contribuer efficacement à la séance de 2013 du Conseil économique et social des Nations unies (**ECOSOC**) ainsi qu'aux réunions régionales et à toute sorte de consultations avec des acteurs stratégiques à échelle nationale, régionale et internationale.

De nos jours, la communauté internationale débat sur **le nouveau paradigme qui définira les politiques et les programmes de développement au cours des prochaines décennies**. La communauté internationale reconnaît que la perspective du développement a atteint un plafond, malgré les progrès réalisés. Comme le mentionna M. Ban Ki Moon, le Secrétaire général des Nations unies, « nous ne pouvons pas continuer à brûler et à consommer notre chemin vers la prospérité » alors que la pauvreté et l'inégalité continuent à croître. Il est évident que nous avons besoin d'un changement profond et que poursuivre « en agissant comme à l'accoutumée » n'est plus acceptable.

La culture doit occuper la place qu'elle mérite. Une masse critique de la communauté internationale est pleinement convaincue que, face à la considération de la culture comme quelque chose « d'ornemental » ou de secondaire par rapport au développement durable, l'intégrer et la placer face aux efforts pour le développement constitue une tâche cruciale afin d'affronter une bonne partie des changements globaux de manière plus efficace et durable.

Nous considérons qu'une Agenda pour le Développement ne peut pas être lancée avec succès si l'on ne tient compte que de trois piliers (économie, inclusion sociale et environnement). Ce paradigme du XXe siècle n'est plus utile pour comprendre le monde actuel : ces trois dimensions ne reflètent plus à elles seules la complexité de nos sociétés actuelles. D'autre part, de nos jours, il est parfaitement reconnu qu'un paradigme qui veut *transformer* le monde doit fournir des instruments opérationnels capables de créer liberté et bien-être. Un paradigme composé de trois piliers ne fonctionne pas parce qu'il ne tient pas compte de l'âme, des valeurs, pratiques et expressions qu'apportent la cohérence et le sens du développement dans les villes, les nations et dans notre propre existence en tant qu'êtres humains : la culture.

Quelle est la relation entre culture et développement durable ?

La culture a trait à la créativité, au patrimoine, à la connaissance et à la diversité. Ces valeurs sont intrinsèquement connectées aux libertés et au développement humain. Il

s'agit de valeurs reconnues comme **dimension culturelle** (soit le quatrième pilier) du développement durable à échelle locale, nationale et internationale.

Il est très important d'éclaircir certains « **mythes** » répétitifs ayant trait à la relation entre la culture et le développement. On a souvent suggéré qu'une certaine emphase dans les différences culturelles et la continuité des traditions pourraient être le motif de conflits sociaux et politiques, incompatibles avec l'exercice des droits humains, perpétuant ainsi une gouvernance inefficace et, par conséquent, rendant difficile le développement. On a souvent dit aussi que certaines cultures sont intrinsèquement moins portées que d'autres à encourager le progrès, par exemple en ce qui concerne le développement économique et la démocratie.

Les mythes existent, c'est certain, mais la réalité est différente. En fait, il n'existe aucune évidence qui indique que la diversité culturelle en elle-même soit cause de fragmentation et de conflit ou que certaines cultures soient incompatibles avec le développement durable, les droits humains et une bonne gouvernance. L'UNESCO promeut les droits humains comme garantie de la diversité culturelle : la Déclaration universelle sur la Diversité culturelle de 2001 exprime clairement que « personne ne peut invoquer la diversité culturelle pour violer les droits humains légalement protégés à échelle internationale, pas plus que pour limiter leur portée ». D'une part, la nature dynamique des cultures, qui évolue constamment en relation avec l'environnement et les sociétés changeantes, permet aux gens d'adapter leurs valeurs et leurs pratiques afin de vaincre les obstacles et les limitations antérieures. D'autre part, la reconnaissance de la diversité ne doit pas être considérée comme un obstacle entre communautés mais, bien au contraire, comme quelque chose qui encourage les capacités des individus, hommes et femmes, à vivre et à le faire selon leur choix dans un monde de plus en plus complexe, en garantissant leur accès à un large éventail de biens et d'expressions culturelles. Il faut souligner que la **pauvreté** n'est pas seulement une question de conditions matérielles et de revenus mais aussi de manque de capacités et d'occasions, y compris en termes culturels.

Ce qui est certain, c'est que **le développement enraciné dans la culture et sensible au contexte local est en fait le seul mode de développement susceptible d'être durable**. Comme le soutint le Prix Nobel Amartya Sen « les aspects culturels font entièrement partie de nos vies. Si le développement peut être considéré comme la promotion de nos conditions de vie, les efforts orientés vers le développement pourront difficilement ignorer le monde de la culture ».

De nos jours, développement signifie liberté, élargissement des possibilités existantes pour situer les êtres humains – enfants, femmes et hommes – au cœur du futur.

- La culture donne son élan à la dimension économique, procure des revenus et de l'emploi, est le moteur de multiples processus de développement et a un impact sur l'esprit d'entreprise, les nouvelles technologies ou le tourisme. La culture apporte créativité et innovation à l'économie.
- La culture est liée à la dimension sociale. Elle constitue l'accélérateur de la résilience et de l'enracinement, elle apporte des instruments pour combattre la pauvreté, elle facilite la participation citoyenne, le dialogue interculturel et l'égalité de droits.
- La culture épouse la dimension environnementale parce qu'elle explique les identités et donne conscience de la responsabilité écologique.
- Des valeurs fondamentales pour le développement telles que la créativité, le patrimoine, la connaissance ou la diversité configurent la culture en tant que quatrième pilier du développement. On ne pourra obtenir un point de vue orienté vers le développement holistique et intégré que lorsque ces valeurs seront explicites et deviendront opérationnelles.

Qu'a fait Cités et Gouvernement Locaux Unis ?

Cités et Gouvernement Locaux Unis a joué un rôle important dans la promotion du rôle de la culture dans le développement durable au cours de ces dix dernières années.

En 2004, CGLU a adopté l'**Agenda 21 de la culture**, une déclaration comprenant 67 articles qui décrit le cadre de relations entre les politiques culturelles locales et les droits humains, la gouvernance, le développement durable, la démocratie participative et la paix. L'Agenda 21 de la culture a été le premier document à l'échelle mondiale à établir les principes et les engagements des villes et des gouvernements locaux par rapport au développement culturel. Plus de 450 villes, gouvernements locaux et organismes du monde entier sont liés à l'Agenda 21 de la culture.

Avec l'Agenda 21 de la culture, Cités et Gouvernements Locaux Unis a créé une plateforme unique qui réunit villes, organismes et réseaux qui recherchent la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable.

En 2010, Cités et Gouvernements Locaux Unis approuve le document « **La culture : quatrième pilier du développement durable** » lors de son Congrès mondial qui s'est tenu à Mexico. Ce document établit l'engagement des gouvernements locaux d'inclure de manière explicite la culture dans le modèle de développement qui « présente les besoins du moment sans compromettre la capacité des générations futures d'inclure leurs propres besoins », ainsi que de garantir la jouissance de la culture et de ses composantes à tous les citoyens et de protéger et d'accroître les droits des citoyens à la liberté d'expression et l'accès à l'information et aux ressources culturels. D'un point de vue opérationnel, le document de CGLU « La culture : quatrième pilier de la durabilité » établit la relation entre la culture et le développement durable selon une double perspective : le développement d'une politique culturelle solide (la culture en tant que moteur de développement) et la stimulation de la dimension culturelle de toutes les politiques publiques (la culture en tant qu'élément ou moyen rendant possible le développement). Cette Déclaration politique recommande aussi aux villes, aux nations et aux organisations internationales d'intégrer, de manière explicite, cette vision dans leurs programmes locaux, nationaux et internationaux de développement durable.

Nous considérons que **la culture devrait s'identifier comme quatrième pilier du développement durable** parce que : (i) il offre une image qui correspond aux défis des gens, des villes et des nations du XXI^e siècle ; (ii) il offre un vaste panorama sans instrumentaliser la culture ; (iii) il situe les valeurs intrinsèques de la culture (créativité, patrimoine, connaissance, diversité, etc.) au centre du débat; (iv) il rend possible la connexion entre les interlocuteurs en matière de culture et d'écologie ; (v) il contribue à lier la culture aux acteurs sociaux ; (vi) il considère les industries culturelles et créatives comme des domaines stratégiques; (vii) il contribue mieux que n'importe quelle autre modèle de gouvernance à valoriser le secteur culturel ; (viii) il conduit à l'implication de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ; (ix) il renforce l'importance croissante de la culture dans les droits humains, les relations internationales, la coopération et la diplomatie ; (x) il constitue une image claire et belle.

Des **politiques locales réussies** basées sur l'image de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable peuvent être mises en œuvre par le biais de deux stratégies complémentaires : (a) La culture considérée comme moteur du développement durable : la culture totalement intégrée dans la gouvernance par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique culturelle explicite, en étroite collaboration avec la société civile basée sur les besoins et les attentes des habitants. (b) La culture comprise comme moyen de développement durable : les politiques capitalisent la contribution de la culture dans l'économie, la cohésion sociale et l'équilibre environnemental par le biais de l'évaluation de l'impact culturel de ces politiques sur la base d'objectifs et d'indicateurs mesurables.

Références internationales sur la culture et le développement durable

La **Déclaration du Millénaire** et les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** ont été approuvés en l'an 2000. Depuis cette année, la communauté internationale a approuvé des déclarations importantes (références internationales et documents normatifs) afin d'encourager la relation entre la culture et le développement.

L'**UNESCO** approuva la Déclaration universelle sur la Diversité culturelle (2001) et la Convention sur la Diversité des Expressions culturelles (2005). Le **PNUD** consacra l'un de ses rapports sur le Développement humain dans la liberté culturelle en 2004 et ouvrit, en 2006, une fenêtre thématique sur la « Culture et le Développement » pour l'obtention des Objectifs du Millénaire pour le Développement avec d'excellents résultats. Le UNCTAD a publié plusieurs rapports sur l'économie créative.

Le **document final du Sommet 2010** sur les OMD, publié 10 ans après la Déclaration du Millénaire, mit l'accent sur l'importance de la culture dans le développement et sa contribution pour obtenir les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces importants messages furent réitérés lors de deux **résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies**, consécutives, en 2010 (65/166) et 2011 (66/208), elles faisaient appel à la centralité nécessaire de la culture au sein des politiques et des stratégies pour le développement et soulignaient que toutes les sphères de gouvernement ont un rôle fondamental pour les différentes dimensions du développement.

Bien que de tels progrès soient significatifs, il n'existe toujours pas de reconnaissance explicite sur le fait que toutes les stratégies et tous les programmes pour le développement, au niveau global, régional et local, doivent intégrer la culture. **Cette reconnaissance doit être atteinte en 2015**. La prochaine génération de cadres politiques de référence globaux, régionaux et nationaux doit inclure de manière explicite la culture parmi ses objectifs, ses indicateurs et ses priorités. Sans cette reconnaissance, sans l'intégration explicite de la culture, sans actions et guides politiques concrets, la contribution potentielle de la culture dans le développement durable continuera à être une lacune dans toutes les régions du monde.

Les deux prochaines années – et tout particulièrement lors des imminentes séances de l'ECOSOC – seront une occasion extraordinaire pour **garantir que la culture jouisse de la considération qui lui est due dans l'agenda du développement post-2015**, avec la révision des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**) et l'élaboration des Objectifs de Développement durable (**ODD**).

Pourquoi l'ECOSOC de 2013 est-il important ?

L'ECOSOC (le Conseil économique et social) est un organisme constituant de la Charte des Nations unies fondé en 1946. Son principal domaine d'action à l'échelle mondiale sont les défis économiques, sociaux et environnementaux. L'ECOSOC est un endroit où l'on discute et où l'on débat de tels thèmes et où naissent des recommandations politiques. La réunion la plus importante de l'ECOSOC est une séance qui dure un mois et qui se tient pendant le mois de juillet alternativement à New York et à Genève. L'ECOSOC inclut une **Révision ministérielle mondiale (RMM)** qui évalue les progrès dans l'obtention des objectifs de développement établis sur le plan international.

La Révision ministérielle mondiale de l'ECOSOC de 2013 se tiendra au mois de juillet prochain à Genève. Elle sera consacrée au thème « Science, technologie, innovation et **le potentiel de la culture dans la promotion du développement durable et l'obtention des Objectifs du Millénaire pour le Développement** » (emphase

ajoutée). La préparation de cet événement est à charge du Département des Affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES).

Le résultat de la prochaine séance de l'ECOSOC sera extrêmement important pour formuler le débat dans l'agenda de développement post-2015, surtout quant aux thèmes pertinents de discussion. **C'est la première fois que les affaires culturelles sont spécifiquement présentes comme l'un des thèmes de débat de l'ECOSOC.**

Quels sont les messages ?

1. Nous considérons qu'il **existe une masse critique de la communauté internationale disposée à inclure la culture comme une importante dimension du développement durable dans l'agenda post-2015.** La déclaration ministérielle qui sera adoptée à la fin de l'ECOSOC devrait inclure une résolution importante dans ce sens. La déclaration ministérielle aura une importance décisive dans la formulation de l'agenda après 2015.
2. Nous pensons que le nouveau paradigme du développement devrait faire fermement confiance à **la démocratie locale et à la décentralisation** en tant que perspectives les mieux adaptés pour répondre aux demandes de la citoyenneté et en tant que meilleurs instruments pour protéger et promouvoir la diversité culturelle.
3. Nous croyons que les acteurs impliqués dans la relation entre la culture et le développement durable doivent collaborer plus intensément. Il faut **encourager un alignement des stratégies et la réalisation conjointe d'actions efficaces de sensibilisation et de lobby** entre les organisations internationales les plus importantes, les états, les villes et les acteurs de la société civile.
4. Dans le futur **cadre de référence pour le développement durable post-2015** on devrait inclure une référence à la culture en tant que quatrième pilier du développement durable. Nous estimons aussi qu'il faudrait établir des règles claires ainsi qu'un mécanisme de suivi afin de garantir sa mise en œuvre.
5. Les **nouveaux Objectifs de Développement** doivent être d'un nombre limité, très concis et simples, ils doivent intégrer les principes fondamentaux du développement durable (droits humains, équité et durabilité), basés sur des indicateurs mesurables et tendant à renforcer l'engagement de la coopération. Dans ce sens, nous proposons **un objectif spécifique sur la « culture et le développement durable »** avec des indicateurs mesurables sur la créativité, le patrimoine, la connaissance et la diversité. Cet Objectif de développement stimulera l'accroissement de la capacité de la citoyenneté à « diriger sa propre vie conformément à ses propres valeurs » par le biais d'une participation pleine à la vie culturelle.

Que pouvez-vous faire ?

- Analyser la liste actuelle des membres de l'ECOSOC : <http://www.un.org/en/ecosoc/about/members.shtml>. Si votre pays est représenté à l'ECOSOC, prenez contact avec votre gouvernement et invitez-le à apporter son soutien à l'intégration de recommandations fermes dans la Déclaration ministérielle de l'ECOSOC en ce qui concerne l'inclusion de la culture dans le cadre de référence pour la formulation de l'agenda de développement post-2015.
- Participez à la discussion via l'Internet sur « La culture, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement » entre le 5 et le 15 mars 2013. Il

faut s'inscrire sur : <https://one.unteamworks.org/login?destination=node/302315>.
C'est très simple.

- Si vous êtes invité à participer à des réunions stratégiques à l'échelle régionale afin de préparer l'ECOSOC, nous vous prions de formuler des propositions qui correspondent au contenu de ce document.
- Contribuez à la diffusion de ce document et faites-le connaître.

Commission de culture de CGLU
Secrétariat mondial de CGLU
carrer Avinyó, 15
E-08002 Barcelone

Courriel : coordination@agenda21culture.net
Web : www.agenda21culture.net
Twitter : [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)